

le soleil

JEUDI 7 JUILLET 2005 • N° 10529 • 36^{ÈME} ANNÉE • 200 F.CFA • MALI 300 F.CFA • ISSN 0850/0703

<http://www.lesoleil.sn>

JOURNÉE INTERNATIONALE COOPÉRATIVE

Le renouveau coopératif

Le Sénégal a célébré, le samedi dernier, la Journée internationale coopérative. La cérémonie, présidée par Habib Sy, ministre d'État, ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, a la particularité de marquer le renouveau de la coopérative, plongée en léthargie depuis plus d'une décennie.

Il s'est donc agi de jeter les bases d'un nouvel élan, porteurs d'espoirs pour l'ensemble du secteur. Pour Habib Sy c'est « l'occasion de réfléchir sur les voies et moyens nécessaires pour la re-dynamisation d'un secteur fondamental dans l'économie nationale ».

Embrassant la presque totalité des corps de métiers, la coopérative a toujours, de l'avis du ministre d'État, fonctionné comme une « organisation d'auto-promotion », en donnant la possibilité à ses membres de s'affranchir des difficultés : « approvisionnement insuffisant en moyens de production, impossibilité de produire des biens et services dans les conditions normales, non-satisfaction des besoins essentiels en denrées et autres produits de consommation courante ». ... Conscient du fait que des millions de Sénégalais sont affiliés à ces organisations de solidarité, il a cité ainsi en exemple les coopératives d'habitat, les organisations mutualistes d'épargne et de crédit, qui adhèrent à l'esprit coopératif. De la même manière, les

coopératives rurales participent à cette logique démontrant le renouveau coopératif. Il est d'avis que le Réseau des organisations paysannes et pastorales (Resopp) ainsi que les Unions agricoles et maraîchères, d'artisans et d'éleveurs prouvent que les coopératives sont déjà engagées sur les rails du progrès social. La nomination à la tête de la présidence du Conseil d'administration de la Panafricaine coopérative Alioune Ndour en constitue, selon lui, une parfaite illustration. « Le gouvernement est plus que jamais déterminé à apporter tout son soutien pour accompagner la renaissance durable du mouvement coopératif », a-t-il laissé entendre.

M. Ndour a axé son intervention sur l'organisation pour laquelle il est en train de présider aux destinées. C'est le « fruit d'un tripartisme qui réunit les États, le mouvement coopératif et le mouvement syndical », a-t-il rappelé. Son organisation compte 15 pays francophones.

Dans un contexte marqué par des mutations profondes telle l'adoption en

2003 de l'Agenda global pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (Oit), précédée en juin 2002 par la recommandation 193 (de l'Oit), qui reprend les grandes lignes de la directive A 56/173 des Nations unies sur le développement des coopératives et celle (résolution 56/114) ayant trait à leur rôle dans le développement social. Corrélativement à cette dynamique, le Nepad s'est approprié de l'Agenda global pour l'emploi. Comme pour dire qu'il y a de plus en plus un besoin d'emprunter à la coopérative les valeurs et principes en vue d'humaniser la machine de la mondialisation.

« À titre d'exemple, on peut noter dans l'espace Uemoa, le système financier décentralisé ou institution de micro-finance s'est notamment densifié avec 626 unités qui se sont éclatées en 2.597 points de services, en 2003 ». Un progrès fulgurant qui permet d'atteindre le plafond de 204,7 milliards en termes de ressources collectées, contre 19,3 milliards en 1994. D'où la nécessité de mettre sur pied une Agence nationale de la Coopérative, articulée à la Fédération coopérative et d'un Conseil de la Coopérative.

ABDOULIE JOHN